



Europe Créative (MEDIA/Culture)

Mai 2020

Europe Créative, un programme-cadre de l'Union européenne (UE), a pour objet d'encourager la culture et le secteur audiovisuel. Les négociations en vue d'une participation de la Suisse à ce programme ont débuté en 2014, mais n'ont pas encore abouti. Sa participation pour la période 2021-2027 est à l'étude. Dans le cadre des accords bilatéraux II, la Suisse avait conclu pour la première fois en 2004 un accord avec l'UE, qui lui a permis de participer au programme MEDIA de l'époque. Europe créative est le programme-cadre de l'Union européenne (UE) pour l'encouragement aux secteurs audiovisuel et culturel. Depuis début 2014, ce programme-cadre regroupe le sous-programme MEDIA pour le secteur audiovisuel et le sous-programme Culture pour les secteurs culturels et créatifs, menés jusque-là de manière autonome. Actuellement, en plus des États membres de l'UE, treize États européens participent à au moins un des deux sous-programmes. Le dernier programme auquel la Suisse était associée a pris fin en 2013. Afin de compenser au moins partiellement les effets négatifs de la non-participation de la Suisse à ce programme, le Conseil fédéral a adopté en 2014 des mesures transitoires qui prévoient un soutien financier aux acteurs et actrices du secteur audiovisuel suisse.

Chronologie

- 14.11.2014 début des négociations pour une association de la Suisse à «Europe Créative»
- 07.11.2014 approbation par l'UE de son mandat de négociation pour «Europe Créative»
- 01.07.2014 entrée en vigueur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, d'une nouvelle ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur les mesures compensatoires MEDIA pour compenser jusqu'à nouvel avis la non-participation de la Suisse au programme MEDIA
- 16.04.2014 adoption par le Conseil fédéral d'un mandat de négociation pour le sous-programme «Culture»
- 31.12.2013 fin du programme MEDIA 2007–2013
- 13.09.2013 adoption du mandat de négociation par le Conseil fédéral pour le renouvellement de l'accord MEDIA pour la période 2014–2020
- 01.08.2010 entrée en vigueur de «MEDIA 2007»
- 11.10.2007 signature de «MEDIA 2007» portant sur la période 2007–2013
- 01.04.2006 entrée en vigueur de l'accord MEDIA
- 26.10.2004 signature du premier accord MEDIA (dans le cadre des Accords bilatéraux II)

Etat des dossiers

C'est dans le cadre des Bilatérales II que la Suisse a conclu avec l'UE le premier accord qui lui permettait de participer au programme MEDIA de l'époque. Ce programme étant conclu à chaque fois pour une durée de sept ans, la participation de la Suisse requiert à chaque échéance la conclusion d'un nouvel accord. La Suisse a participé à MEDIA entre 2006 et 2007 puis entre 2007 et 2013. Le dernier programme MEDIA auquel elle a participé est arrivé à échéance le 31 décembre 2013.

En 2013, le Conseil fédéral a approuvé un mandat de négociation portant sur la participation de la Suisse au programme Europe créative de l'UE pour la période 2014-2020 (sous-programmes MEDIA et Culture). Les négociations ont officiellement débuté le 14 novembre 2014. Temporairement suspendues suite à l'adoption, le 9 février 2014, de l'initiative «Contre l'immigration de masse», les discussions informelles sur la participation de la Suisse pour la période 2014-2020 ont pu reprendre en novembre

2014. Pour compenser – en partie du moins – les conséquences négatives de la non-participation de la Suisse, le Conseil fédéral a approuvé le 7 mars 2014 des mesures pour une solution transitoire, qui prévoit un versement annuel maximal de 5 millions de francs suisses aux acteurs de la branche audiovisuelle. Ce financement a été calculé sur la base de l'expérience acquise au cours des années précédentes dans les différents projets suisses soutenus dans le cadre de MEDIA; il correspond approximativement aux fonds alloués ces dernières années par le programme MEDIA à des projets suisses. L'objectif de cette solution transitoire est de favoriser la continuité des différents projets déjà amorcés et de faciliter une réintégration de la Suisse dans MEDIA.

En raison de points en suspens, les négociations sur la participation de la Suisse au programme Europe créative pour la période 2014-2020 n'ont cependant pas abouti. L'alignement du droit suisse sur la directive européenne sur les services de médias audiovisuels constitue l'une des conditions requises pour que la Suisse puisse participer au programme. Par ailleurs, l'UE fait dépendre cette participation de la conclusion d'un accord institutionnel. Compte tenu du temps écoulé, une participation au programme actuel n'est plus réaliste car il se termine en 2020. Une participation de la Suisse pour la prochaine période (2021-2027) est à l'étude.

Contexte du programme-cadre «Europe Créative»

Le programme-cadre «Europe Créative» a été adopté, au niveau européen, le 11 décembre 2013. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2014, il regroupe les sous-programmes MEDIA et «Culture», qui étaient jusque-là autonomes. Les objectifs généraux du programme consistent à sauvegarder, développer et promouvoir la diversité culturelle et linguistique européenne, à promouvoir le patrimoine culturel de l'Europe et à renforcer la compétitivité des secteurs culturel et créatif européens.

Le programme-cadre contient quatre objectifs spécifiques qui portent sur l'ensemble du programme-cadre:

- soutenir la capacité des secteurs culturels et créatifs à opérer à l'échelle transnationale et internationale;
- promouvoir la circulation transnationale des œuvres culturelles et créatives, la mobilité transnationale des acteurs culturels et créatifs et leur capacité à atteindre de nouveaux publics et des publics plus larges ainsi qu'améliorer l'accès aux œuvres culturelles et créatives, dans l'Union et au-delà;

- renforcer de manière durable la capacité financière des PME et des micros, petites et moyennes organisations dans les secteurs culturel et créatif;
- favoriser l'élaboration des politiques, l'innovation, la créativité, le développement des publics ainsi que la création de nouveaux modèles commerciaux et de gestion par le soutien à la coopération politique transnationale.

Contexte de l'accord MEDIA

Pour aider l'industrie européenne du cinéma à faire face à la concurrence extra-européenne, l'UE a lancé, au début des années 1990, le programme MEDIA. Son but est d'encourager la production et la distribution de films européens confrontés à la difficulté de s'imposer sur un marché fragmenté en raison de la diversité culturelle et linguistique en Europe. MEDIA a été intégré dans le nouveau programme-cadre de l'UE «Europe Créative» à partir de 2014. Pour la période 2014–2020, MEDIA dispose d'un budget d'environ 819 millions d'euros.

MEDIA ne finance pas les coûts de production en tant que tels, mais les domaines situés en amont et en aval de la production tels que la distribution, la formation des professionnels du 7^e art et la réalisation de projets (écriture du scénario). A l'heure actuelle, 35 pays européens participent pleinement à MEDIA 2014–2020. Quatre autres pays y participent partiellement.

De 2007 à 2013, la Suisse a participé de plein droit au programme européen de soutien au cinéma «MEDIA 2007–2013». Durant cette période, les cinéastes, les producteurs et les distributeurs suisses ont pu bénéficier des mesures de soutien MEDIA aux mêmes conditions que ceux des Etats membres de l'UE. Ainsi, 111 structures établies en Suisse ont pu bénéficier d'une aide financière de MEDIA. Plus de 300 professionnels suisses ont participé à des formations soutenues par MEDIA et de nombreux projets et partenariats ont pu être menés à bien au fil des ans. Grâce à l'encouragement à l'exportation, les films suisses ont eux aussi acquis de plus grandes chances de trouver un distributeur à l'étranger. Entre 2006 et 2013, 119 projets suisses issus de trois régions linguistiques, ont été développés avec l'aide de MEDIA. «L'enfant d'en haut», «La petite chambre», «Cleveland vs. Wall Street» et «Sommervögel» sont des exemples de films suisses qui ont bénéficié du soutien de MEDIA. «L'enfant d'en haut» d'Ursula Meier a, par exemple, été distribué dans 15 pays.

Le soutien de MEDIA aux sociétés de distribution de films favorise la diversité des films dans les cinémas, étant donné que davantage de productions européennes sont diffusées. La moitié des films européens sortis en salle au cours des dernières années ont bénéficié du soutien de MEDIA, ce qui témoigne de l'importance du programme. Le public suisse, dont en moyenne un spectateur sur trois opte pour un film européen, est donc l'un des bénéficiaires de cette promotion. Dans le domaine de la promotion, plus de 150 festivals, marchés de films et rencontres de coproduction sont soutenus chaque année dans toute l'Europe par MEDIA. En Suisse, les festivals qui ont été soutenus à ce jour sont le Festival international du court-métrage de Winterthur, le festival du film d'animation Fantoche de Baden, le festival Visions du Réel de Nyon, le Festival Tous Ecrans de Genève et, depuis 2012, le Festival du Film de Locarno.

La participation au programme présente donc de nombreux avantages: le soutien direct à des entreprises et à des institutions suisses, l'appartenance à un réseau international et les investissements de distributeurs étrangers dans des œuvres suisses. Pour sa participation à MEDIA, la Confédération a versé, pour la période allant de 2007 à 2013, une contribution financière totale de 59 millions de francs. Durant la même période, environ 38,5 millions de francs sont revenus à la Suisse à travers des montants attribués à des projets suisses et au MEDIA Desk chargé de la consultation et de la communication autour des mesures de soutien en Suisse.

La participation à «MEDIA 2007–2013» a nécessité une harmonisation de la législation suisse avec le droit européen dans le domaine des services de médias audiovisuels. Il s'agissait notamment de l'obligation de reprendre le principe dit du «pays d'origine» dans le traitement de la liberté de réception et de retransmission d'émissions télévisuelles, sur la base de la directive européenne «Services de médias audiovisuels». Les adaptations nécessaires de la loi sur la radio et la télévision ont été adoptées par le Parlement en septembre 2009.

Contexte de l'accord Culture

«Culture» est le sous-programme de l'Union européenne en matière d'encouragement et de soutien à la culture et aux industries créatives, qui fait également partie du programme-cadre de l'UE «Europe Créative» depuis 2014. A ce jour, 41 pays européens

participent, ce qui en fait le plus important instrument d'encouragement de la culture à l'échelon européen. Il vise à sauvegarder, à développer et à inciter la diversité culturelle et linguistique en Europe mais également à promouvoir le patrimoine européen et à renforcer la compétitivité des secteurs culturel et créatif. Il soutient notamment la formation et la mobilité internationale des acteurs culturels, encourage la circulation des œuvres artistiques et favorise la coopération transnationale entre institutions culturelles. Entre 2007 et 2013, il a cofinancé environ 300 actions culturelles différentes chaque année. Le sous-programme est doté de 453 millions d'euros pour la période allant de 2014 à 2020. Jusque-là, la Suisse ne participait pas à «Culture».

Sur la base d'une évaluation positive des opportunités offertes à la Suisse, le Conseil fédéral a proposé d'entreprendre des négociations relatives à une association de la Suisse à Culture. Pour la Suisse, l'adhésion à ce sous-programme présente des avantages à deux égards: par le soutien direct à des acteurs et organismes suisses actifs dans le domaine de la culture voulant développer des activités transfrontalières et par l'intégration de la Suisse à un réseau international de coopération. En contrepartie, la Confédération verserait une contribution financière annuelle au sous-programme Culture de l'UE.

Renseignements

Office fédéral de la culture OFC

Tél. +41 58 462 92 71, cinema.bak@bak.admin.ch,
www.bak.admin.ch/

Direction des affaires européennes DAE

Tél. +41 58 462 22 22, europa@eda.admin.ch,
<https://www.dfae.admin.ch/europe>

Sites Internet de la Commission européenne

Europe Créative: https://eacea.ec.europa.eu/creative-europe_en

MEDIA: http://ec.europa.eu/culture/opportunities/audiovisual-support/index_en.htm

Culture: http://ec.europa.eu/culture/opportunities/culture-support/index_en.htm